

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois de **juillet** de l'an **2021**, à **19 h 30**, au Centre le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, Saint-Camille, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. Philippe Pagé, maire  
M. Pierre Bellerose, conseiller  
M. Enzo Marceau, conseiller  
Mme France Thibault, conseillère  
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère  
M. Nicolas Rudloff, conseiller

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 35 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**2021-07-132**

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Nicolas Rudloff  
Appuyé par France Thibault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le point 3.6 « Congrès de la Fédération québécoise des municipalités » soit ajouté à l'ordre du jour.

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications précédentes et en laissant le point « Varia » ouvert.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021

**2. INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

- 2.1. Période de questions des citoyens

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Juin 2021
- 3.2. Journal de facturation – Juin 2021
- 3.3. Espace MUNI – Demande d'adhésion 2021 – 2022
- 3.4. Affectation de surplus accumulés pour l'acquisition du lot 6 078 146
- 3.5. Destruction des archives
- 3.6. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités

**4. LÉGISLATION**

- 4.1. Adoption du règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1. Embauche d'un pompier et d'une pompière volontaire

**6. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1. Octroi du mandat de l'étude de potentiel archéologique pour le projet d'égout

- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1. Liste des permis émis du mois de juin 2021
  - 8.2. Affichage du poste Responsable en urbanisme
  - 8.3. Demande au PIIA pour le lot 6 078 417, 101, chemin Durand
  - 8.4. Demande au PIIA pour le lot 6 078 364, 70, chemin Pinard
  - 8.5. Demande au PIIA pour le lot 6 078 234, 162-162C, rue Miquelon
  - 8.6. Demande au PIIA pour le lot 6 078 206, 87, rue Desrivières
  - 8.7. Modification règlementaire de la propriétaire du lot 6 078 076 pour la zone Rub22
  - 8.8. Rapport annuel de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille
  
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1. Achat de colonnes et plaques signalétiques pour les sentiers
  - 9.2. Rechargement de gravier pour les sentiers
  - 9.3. Projets retenus – Appel à projets Entente de développement culturel
  
- 10. DEMANDES DIVERSES**
  - 10.1. Motion de félicitations aux participants de l'événement « 12 jours en juin »
  - 10.2. Motion de félicitations à Éloane Fontaine pour son prix « Excellence matière » lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources
  - 10.3. Motion de félicitations à Adam Brodeur pour son prix « Amélioration » lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources
  - 10.4. Motion de félicitations à William Brien pour son prix « Distinction matière » lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources
  
- 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
  
- 12. CORRESPONDANCE**
  - 12.1. Copie de la correspondance
  
- 13. VARIA**
  
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2021-07-133

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**2.1 Période de questions des citoyens**

Martine Lanctôt

Questions concernant l'accès au parc lors du Service d'animation estivale.

### **3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

2021-07-134

#### **3.1 Adoption des comptes à payer – Juin 2021**

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 29 mai au 1<sup>er</sup> juillet 2021, selon la liste remise aux membres du conseil, au montant de cent un mille trois cent soixante-dix dollars et vingt-cinq cents (101 370,25 \$).

**ADOPTÉE**

#### **3.2 Journal de facturation – Juin 2021**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de juin 2021.

2021-07-135

#### **3.3 Espace MUNI – Demande d'adhésion 2021 – 2022**

*Il est proposé par France Thibault*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion à Espace MUNI (anciennement le Carrefour action municipale et famille) pour un montant de soixante-dix-neuf dollars (79 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2021-07-136

#### **3.4 Affectation des surplus accumulés pour l'acquisition du lot 6 078 146**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité vient d'acquérir le lot 6 078 146 pour un futur développement domiciliaire au montant de cent quatre-vingt-cinq mille dollars (185 000 \$);

**CONSIDÉRANT** les frais de notaire de mille cinq cents dollars (1 500 \$), taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a mentionné, lors de la séance permettant l'expropriation, que ces sommes seraient prises dans les surplus accumulés non affectés;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun d'affecter ces sommes par le biais d'une résolution;

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le coût d'acquisition du lot 6 078 146 au montant de cent quatre-vingt-cinq mille dollars (185 000 \$) soit pris dans les surplus accumulés non affectés.

**QUE** les frais de notaire de mille cinq cents dollars (1 500 \$) soient également pris dans les surplus accumulés non affectés.

**ADOPTÉE**

2021-07-137

**3.5 Destruction des archives**

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien*

*Appuyé par France Thibault*

*Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** le conseil autorise la destruction annuelle des archives municipales, conformément à la liste soumise par l'archiviste, M. Daniel Henrie.

**ADOPTÉE**

**3.6 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités**

Le maire mentionne aux élus que le congrès de la Fédération québécoise des municipalités aura lieu du 30 septembre au 2 octobre 2021. Les élus qui souhaitent participer ont jusqu'au 7 juillet pour aviser la direction générale.

**4 LÉGISLATION**

2021-07-138

**4.1 Adoption du second projet du règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de zonage numéro 2002-04 est en vigueur sur le territoire de la municipalité du canton de Saint-Camille ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a le pouvoir de modifier son règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite autoriser l'usage spécifique « Résidence de tourisme » dans la zone R8 et assujettir cet usage à certaines dispositions, dont un nombre maximal de deux (2) emplacements ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Nicolas Rudloff lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2021 et qu'un premier projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique par voie écrite, en raison de la pandémie de la COVID-19, s'est tenue du 14 mai au 7 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 7 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis public pour la demande d'approbation référendaire a été donné le 17 juin 2021 et qu'aucune demande n'a été faite à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

***Il est proposé par Nicolas Rudloff  
Appuyé par France Thibault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements

**ADOPTÉE**

## **5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2021-07-139**

### **5.1 Embauche d'un pompier volontaire et d'une pompière volontaire**

Le maire mentionne aux personnes présentes que le point 5.1 sera adopté en deux résolutions distinctes.

***Le maire, Philippe Pagé déclare son intérêt à 19 h 54 et quitte l'assemblée. M. Pierre Bellerose préside l'assemblée.***

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille désire agrandir l'équipe du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

***Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** la Municipalité embauche M. Sébastien Pagé à titre de pompier volontaire.

**QUE** ce nouveau pompier soit en période de probation d'un (1) an avant de débiter la formation de Pompier 1.

**ADOPTÉE**

***Le maire, M. Philippe Pagé, réintègre la séance à 19 h 56.***

**2021-07-140**

### **5.2 Embauche d'une pompière volontaire**

***Le conseiller M. Pierre Bellerose déclare son intérêt à 19 h 56 et quitte l'assemblée.***

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille désire agrandir l'équipe du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien  
Appuyé par Nicolas Rudloff  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** la Municipalité embauche Mme Isabelle Giguère à titre de pompière volontaire.

**QUE** cette nouvelle pompière soit en période de probation d'un (1) an avant de débiter la formation de Pompier 1.

**ADOPTÉE**

*Pierre Bellerose réintègre la séance à 19 h 58.*

**6**     **TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**

**7**     **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

2021-07-141

**7.1**   **Octroi du mandat de l'étude de potentiel archéologique pour le projet d'égout**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille est en étude préliminaire pour un projet de collecte, d'interception et assainissement des eaux usées dans le programme PRIMEAU du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude de potentiel archéologique est préalable à la réalisation de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des propositions à des firmes pour réaliser cette étude;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de Techni-Consultants, firme qui accompagne la Municipalité dans ce projet;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité octroie le contrat d'étude de potentiel archéologique à l'entreprise Jean-Yves Pinal au montant de trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars et dix-huit cents (3 794,18 \$), taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**8**     **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1**   **Dépôt de la liste des permis émis du mois de juin 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois de juin 2021.

2021-07-142

**8.2**   **Affichage du poste Responsable en urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'inspection, d'émission de permis et d'urbanisme reçoit un nombre considérable de demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre d'heures actuelles ne permet pas de répondre à toutes les demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite offrir un poste à temps plein;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite avoir un employé sur place physiquement au moins une journée semaine et offrir la possibilité du télétravail également;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a actuellement un mandat avec la firme Consultants GTE;

***Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Nicolas Rudloff  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à afficher le poste de Responsable en urbanisme dès maintenant;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à se doter des services de Brio RH pour l'accompagner dans la dotation de ce poste;

**QUE** le comité de sélection lors des entrevues soit Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Nicolas Rudloff conseiller et Pierre Bellerose, conseiller.

**ADOPTÉE**

2021-07-143

**8.3 Demande au PIIA pour le lot 6 078 417, 101, chemin Durand**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a présenté un projet de construction pour un bâtiment complémentaire de type cabane à sucre privée, sur le lot 6 078 415, sur l'immeuble sis au 101 chemin Durand;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 6 078 415 est situé dans la zone Rua13 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type Secteurs extérieurs au village (P.I.I.A.-SEC) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet ne contrevient pas aux objectifs du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la présente demande de PIIA pour le projet de construction d'un bâtiment complémentaire de type cabane à sucre privée sur le lot 6 078 415 de l'immeuble sis au 101, chemin Durand;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par France Thibault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil accepte cette demande de permis de construction soumise au PIIA.

**QUE** l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à délivrer le permis en conséquence.

**ADOPTÉE**

2021-07-144

**8.4 Demande au PIIA pour le lot 6 078 364, 70, chemin Pinard**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont présenté un projet de construction pour un bâtiment complémentaire de type garage sur le lot 6 078 364 de l'immeuble sis au 70 chemin Pinard;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 6 078 364 est situé dans la zone Rua13 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type *Secteurs extérieurs au village* (P.I.I.A.-SEC) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de PIIA pour le projet de construction pour un bâtiment complémentaire de type garage sur le lot 6 078 364 de l'immeuble sis au 70 chemin Pinard dans la zone Rua13 avec les recommandations suivantes :

- *Appliquer un traitement (peinture ou teinture) tel que la galerie de la maison, au revêtement mural extérieur de pin rouge apposé au garage.*
- *Si la fonction du bâtiment change (exemple : chambre à l'étage), une demande de permis devra être demandée.*

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien***

***Appuyé par France Thibault***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil accepte cette demande de permis de construction soumise au PIIA.

**QUE** l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à délivrer le permis en conséquence.

**ADOPTÉE**



2021-07-145

**8.5 Demande au PIIA pour le lot 6 078 234, 162-162C, rue Miquelon**

**CONSIDÉRANT QUE** le président de l'OBNL propriétaire de l'immeuble a présenté un projet de rénovation pour la galerie en façade d'un bâtiment principal de type commercial et communautaire, sur le lot 6 078 234 de l'immeuble situé au 162-162C, rue Miquelon;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 6 078 234 est situé dans la zone M1 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type *Village* (P.I.I.A.-V) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel projet de rénovation est assujéti aux dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de PIIA pour le projet de rénovation de la galerie en façade d'un bâtiment principal de type commercial et communautaire sur le lot 6 078 234 de l'immeuble au 162-162C, rue Miquelon, dans la zone M1.

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par France Thibault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil accepte cette demande de permis de construction soumise au PIIA.

**QUE** l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à délivrer le permis en conséquence.

**ADOPTÉE**

2021-07-146

**8.6 Demande au PIIA pour le lot 6 078 206, 87, rue Desrivères**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire a présenté un projet d'ajout d'un abri pour génératrice sur le bâtiment principal de type commercial et institutionnel sur le lot 6 078 206, situé au 87 rue Desrivères ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 6 078 206 est situé dans la zone M1 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type *Village* (P.I.I.A.-V) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel projet de rénovation est assujéti aux dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet ne contrevient pas aux objectifs du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale version 23 septembre 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. pour le projet d'ajout d'un abri pour génératrice sur le bâtiment principal de type commercial et institutionnel sur le lot 6 078 206, situé au 87 rue Desrivières, dans la zone M1 avec les conditions et recommandations suivantes :

**Conditions :**

- *Installer l'abri de la génératrice à l'arrière du bâtiment principal (façade arrière).*
- *Mettre les mêmes revêtements et couleurs que le bâtiment principal (bardeaux d'asphalte brun et maibec gris),*

**Recommandations:**

- *Obtenir une conformité concernant l'installation par un professionnel de par la présence de thermopompe et conduit de ventilation à proximité.*

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil accepte cette demande de permis de construction soumise au PIIA.

**QUE** l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à délivrer le permis en conséquence.

**ADOPTÉE**

2021-07-147

**8.7 Modification réglementaire de la propriétaire du lot 6 078 076 de la Zone Rub22**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire désire effectuer de la location court terme de type *Résidence de tourisme* pour des périodes de 31 jours et moins dans la zone Rub22;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone Rub22 n'autorise aucune forme d'hébergement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone Rub22 est située en zone verte ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2007-02 établissant les procédures et les tarifications pour une demande de changement de zonage permet de demander à la Municipalité un changement ou ajout d'usage en lien avec le présent règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** la requérante a effectué une demande écrite en bonne et due forme quant à l'objet de la modification réglementaire, et l'a soumise à l'inspecteur en bâtiments de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la requérante a acquitté les frais pour initier la demande de modification au Règlement de zonage 2002-04 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de modification au Règlement de zonage 2002-04 et ses amendements doit être présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) aux fins de recommandation au Conseil Municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de modification au Règlement de zonage 2002-04 et ses amendements.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de modification au *Règlement de zonage 2002-04 et ses amendements* afin d'autoriser la location court terme de type *Résidence de tourisme* pour des périodes de 31 jours et moins dans la zone Rub22, et ce conformément à la procédure du *Règlement 2007-02 établissant les procédures et les tarifications pour une demande de changement de zonage* avec les recommandations suivantes :

***Recommandations:***

- *Calquer cette modification réglementaire tel que le projet de modification réglementaire pour la zone R8 concernant les paramètres (définition, chambres à coucher versus capacité de l'installation septique et 2 occupants par chambres à coucher).*
- *Tenir compte des directives édictées dans le document complémentaire du schéma d'aménagement :*
  - a. *Un seul gîte ou une seule résidence de tourisme par unité foncière.*
  - b. *Les gîtes ou résidences de tourisme autorisés en zone agricole ne pourront pas être reconnus comme immeubles protégés.*
- *Procéder à un affichage du projet de règlement de façon étendue afin de bien rejoindre la population et la mettre au courant.*

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien***

***Appuyé par Pierre Bellerose***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil accepte cette demande de modification réglementaire seulement pour l'immeuble situé sur le lot 6 078 076.

**QUE** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme soient considérées dans cette modification réglementaire.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la modification réglementaire.

**ADOPTÉE**

**8.8 Rapport annuel de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille**

Le maire dépose le rapport annuel de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille puis remercie et félicite la corporation et ses dirigeants pour le rapport d'activités 2020.

## **9 LOISIRS ET CULTURE**

2021-07-148

### **9.1 Achat de colonnes et plaques signalétiques pour les sentiers**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une subvention du ministère de l'Éducation pour la réfection des sentiers et l'affichage de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** des colonnes et des plaques signalétiques étaient prévues au projet soumis afin de bien identifier les sentiers;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Pittoresco au montant de vingt-trois mille six cent soixante-quinze dollars (23 675 \$), taxes en sus, pour l'acquisition de dix (10) colonnes signalétiques et cinq (5) plaques signalétiques, installation comprise;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien***

***Appuyé par France Thibault***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil autorise la soumission reçue de Pittoresco au montant de vingt-trois mille six cent soixante-quinze dollars (23 675 \$), taxes en sus et installation comprise.

**QUE** l'agent de développement en communication, M. Samuel Morier, soit autorisé à coordonner l'installation avec l'entreprise Pittoresco.

**ADOPTÉE**

2021-07-149

### **9.2 Rechargement de gravier pour les sentiers**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une subvention du ministère de l'Éducation pour la réfection des sentiers et l'affichage de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** du rechargement de gravier et la mise à niveau des sentiers étaient prévus au projet soumis;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue des Entreprises François Grimard pour le rechargement et la mise à niveau des sentiers au montant de vingt et un mille soixante-cinq dollars et cinquante-cinq cents (21 065,55 \$), taxes en sus;

***Il est proposé par Enzo Marceau***

***Appuyé par Pierre Bellerose***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil autorise la soumission reçue des Entreprises François Grimard pour le rechargement et la mise à niveau des sentiers au montant de vingt et un mille soixante-cinq dollars et cinquante-cinq cents (21 065,55 \$), taxes en sus.

**QUE** l'agent de développement en communication, M. Samuel Morier, soit autorisé à coordonner les travaux avec les Entreprises François Grimard.

**ADOPTÉE**

2021-07-150

**9.3 Projets retenus – Appel à projets Entente de développement culturel**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel à projets a eu lieu et que la date limite pour déposer était le 1<sup>er</sup> juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) promoteurs ont déposé des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection s'est rencontré et a fait ses recommandations au conseil municipal;

***Il est proposé par France Thibault***

***Appuyé par Nicolas Rudloff***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Cultiver et récolter l'avoine à la façon d'autrefois » du promoteur François Pinard pour une enveloppe de quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars (4 594 \$).

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Place à la relève » du promoteur Boulv'Art Saint-Camille, représenté par Jean-Pierre Harel, pour une enveloppe de mille huit cent soixante-dix dollars (1 870 \$).

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Flâneur du dimanche en musique » du promoteur le P'tit Bonheur, représenté par Benoit Bourassa, pour une enveloppe de quatre mille cinq cent trente dollars (4 530 \$).

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée d'annoncer aux promoteurs concernés le résultat en y ajoutant une précision du ministère de la Culture et des Communications indiquant que sa contribution se limite à l'aide au démarrage et n'engage en rien un futur soutien récurrent.

**QUE** la direction indique aux promoteurs qu'ils doivent s'assurer d'utiliser les outils de visibilité des partenaires de l'Entente de développement culturel ainsi que les éléments visuels dans toutes leurs communications.

**QUE** la Municipalité remercie les promoteurs pour le dépôt de leurs projets et pour le rayonnement de la culture à Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

**10 DIVERS**

2021-07-151

**10.1 Motion de félicitations aux participants de l'événement « 12 jours en juin »**

**CONSIDÉRANT QUE** deux citoyens de Saint-Camille sont les initiateurs de l'événement « 12 jours en juin », réalisé dans la MRC de Coaticook, pour amasser des fonds pour l'organisme en santé mentale L'Éveil de Coaticook;

**CONSIDÉRANT QUE** six (6) citoyens ont participé à l'événement qui consistait à 12 jours de marches pour un total de deux cent douze (212) kilomètres dans la MRC de Coaticook;

**CONSIDÉRANT QUE** les participants devaient amasser deux mille cinq cents dollars (2 500\$) et qu'ils ont dépassé leur objectif avec une somme amassée de deux mille six cent soixante et onze dollars (2 671 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite souligner l'initiative de ces citoyens;

***Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal félicite tous les participants, à savoir Fanny Héraud, Lisa Landry, Annie Couture, Stéphanie Lamarre, Noémi Mecatti et Nicolas Rudloff pour leur participation à cet événement.

**QUE** le conseil municipal félicite Lucie Cormier et Pascal Brien, initiateurs de cet événement dans la MRC de Coaticook.

**ADOPTÉE**

2021-07-152

**10.2 Motion de félicitations à Éloane Fontaine pour son prix « Excellence matière » lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources;**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Éloane Fontaine est une récipiendaire du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Source pour le prix Excellence matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent transmettre leurs félicitations à Mme Fontaine pour l'obtention de ce méritas;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par France Thibault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil félicite Mme Éloane Fontaine pour l'obtention de son prix « Excellence matière » lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources.

**QUE** la direction générale transmette une copie de cette résolution à Mme Éloane Fontaine.

**ADOPTÉE**

2021-07-153

**10.3 Motion de félicitations à Adam Brodeur pour son prix « Amélioration » lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources;**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Adam Brodeur est un récipiendaire du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Source pour le prix Amélioration;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent transmettre leurs félicitations à M. Brodeur pour l'obtention de ce méritas;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil félicite M. Adam Brodeur pour l'obtention de son prix Amélioration lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources.

**QUE** la direction générale transmette une copie de cette résolution à M. Adam Brodeur.

**ADOPTÉE**

2021-07-154

**10.4 Motion de félicitations à William Brien pour son prix « Distinction matière » lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources;**

**CONSIDÉRANT QUE** M. William Brien est un récipiendaire du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Source pour le prix Distinction matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent transmettre leurs félicitations à M. William Brien pour l'obtention de ce méritas;

***Il est proposé par Nicolas Rudloff***

***Appuyé par France Thibault***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil félicite M. William Brien pour l'obtention de son prix « Distinction matière » lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources.

**QUE** la direction générale transmette une copie de cette résolution à M. William Brien.

**ADOPTÉE**

**11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question.

**12 CORRESPONDANCE**

**12.1 Copie de la correspondance**

La correspondance du mois est remise à l'ensemble des membres du conseil.

**13 VARIA**

2021-07-155

**13.1 Tragédie des pensionnats pour autochtones au Canada**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite démontrer son empathie face à la tragédie des pensionnats autochtones au Canada;

***Il est proposé par Nicolas Rudloff***

***Appuyé par France Thibault***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le drapeau du Québec de la Municipalité soit mis en berne pour une durée d'une semaine.

**ADOPTÉE**

2021-07-156

14 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par France Thibault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 29.

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
Maire

---

**Julie Vaillancourt**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Philippe Pagé, Maire